



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 18 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 12 janvier 2024 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Lionel DUJOUX, Céline DETURCHE, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Christelle PORTIER, Christelle BOUDAMOZ, Joël DEMIERRE, Martine DONNA.

Absents : Julie ROULLARD-NOUGARET, Muriel ARTIQUE, Hakim GHEMMOUR, Johann MATHIEU, Thierry ROULLARD, Ana Maria MARTIN GRILLET, Jean-Claude CONSTANTIN.

Madame Julie ROULLARD-NOUGARET a donné procuration à Lionel DUJOUX

Madame Muriel ARTIQUE a donné procuration à Christelle PORTIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de Votants : 10 (dont 2 votes par procuration)

Secrétaire de séance : Céline DETURCHE

**N° 2024-03 : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS (EDF)
SUR LA PARCELLE SECTION C N°786 – REGULARISATION**

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial IPSO FACTO NOTAIRES de Douvaine sollicite une délibération de la commune pour régulariser une convention passée entre la commune et EDF en date 2 novembre 2007 pour la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle Section C n° 786 afin d'établir à demeure une bande de 0.40 mètres de largeur une ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 150 mètres. (Ligne Yvoire/Douvaine)

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** la constitution d'une servitude de passage d'une ligne électrique sur la parcelle Section C n°786
- **D'AUTORISER** la régularisation de la convention signée entre la commune et Electricité de France en date du 7 novembre 2007.

Certifié exact

Massongy, le 23 janvier 2024

La secrétaire de Séance
Céline DETURCHE

Le Maire,
Sandrine DETURCHE

